

ARRETE DU MAIRE POUR LA COMPOSITION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2020-15

Le maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 juin 2020 fixant à 8 le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 juin 2020 relative à l'élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS ;

A R R E T E

Article 1 – Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS pour la durée de leur mandat :

- Monsieur Didier FOURNIER
- Madame Joëlle FRANQUEVILLE
- Monsieur Christian ALARY
- Madame Anne MAUGER

Article 2 – Sont nommés par le maire, membres du conseil d'administration du CCAS pendant la durée du mandat du conseil municipal :

- Madame Marguerite MEGOEUIL
- Monsieur Francis BOUCQ
- Monsieur Frantz BECHARD
- Madame Lucienne VELU

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le sous-préfet et aux intéressés pour information.

Fait à Cléry sur Somme, le 11 juin 2020

Pour extrait conforme,
Le maire,
Philippe Coulon

